

Portail des concours

Tous les concours de la fonction publique hospitalière

Ergothérapeute

Informations sur le concours

Publié le :	19-10-2026
Filière :	Filière rééducation
Catégorie :	A
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Externe
Nombre de postes offerts par l'établissement :	2
Adresse d'envoi email des candidatures :	secretariat_drh_rs@ch-perrens.fr
Date du concours :	14-01-2027
A propos du poste :	

Est considérée comme exerçant la profession d'ergothérapeute toute personne qui, non médecin, exécute habituellement des actes professionnels d'ergothérapie, définis par décret en Conseil d'État pris après avis de l'Académie nationale de médecine. Les ergothérapeutes exercent leur art sur prescription médicale (article L.4331-1 du code de la santé publique). L'ergothérapeute contribue au traitement des déficiences, des dysfonctionnements, des incapacités ou des handicaps de nature somatique, psychique ou intellectuelle, en vue de solliciter, en situation d'activité et de travail, les fonctions déficitaires et les capacités résiduelles d'adaptation fonctionnelle et relationnelle des personnes traitées, pour leur permettre de maintenir, de récupérer ou d'acquérir une autonomie individuelle, sociale ou professionnelle (définition communément admise).

Informations sur l'établissement

Nom :	CENTRE HOSPITALIER CHARLES PERRENS
Ville :	33000 Bordeaux
Site Web :	https://www.ch-perrens.fr

Pour candidater

Date limite de candidature :	19-11-2026
Conditions de candidature :	

Les candidats doivent être titulaires :

- soit du diplôme d'État d'Ergothérapeute
- soit d'une des autorisations d'exercer mentionnées aux articles L. 4331-4 ou L. 4331-5 du code de la santé publique.

Pièces à fournir :

1°) une lettre manuscrite d'inscription au concours comportant les motivations du candidat,

2°) un curriculum vitae détaillé,

3°) une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne.

4°) le diplôme d'état d'ergothérapeute ou une autorisation d'exercer la profession d'Ergothérapeute délivrée en application des articles L. 4331-4 ou L. 4331-5 du code de la santé publique,

5°) les candidats doivent justifier de leur situation régulière au regard des obligations de service national en France ou dans leur pays d'origine (fournir un état signalétique des services militaires) et/ou de leur recensement militaire et de leur participation à la journée défense et citoyenneté,

6° d'un certificat médical d'aptitude, établi par un médecin généraliste agréé dont la liste est consultable auprès de votre gestionnaire RH, ou d'un certificat médical d'aptitude établi par le médecin du travail.

7° Le dossier sera complété par le CH Charles Perrens d'un extrait de casier judiciaire (bulletin N°2). Seule l'administration est habilitée à demander ce document.

Mail pour l'envoi des candidatures :

secretariat_drh_rs@ch-perrens.fr

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

Mme la Directrice du CH CHARLES PERRENS

DRH DS

121 Rue de la béchade

33076 BORDEAUX CEDEX